

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes
Séance du Lundi 14 janvier 2019

Membres en exercice : 36

Membres ayant pris part à la délibération : François DELCASSO, Antoine TAHOCES, Philippe LOOS, Daniel GOMES (procuration à Philippe Loos), Jean Pierre ABEL, Françoise MARTIN (procuration à Jean Pierre Abel), Jacky COLL, Daniel MARIN, Jean Luc SEGUY, Frédéric BES, Yves DOURLIACH, Jean Luc CARRERE, Carole BRETON, Michel SARRAN, Jean Louis SARDA, Michel POUDADE, Michel BATLLO, Pierre BATAILLE, Joëlle CORDELETTE (procuration à Pierre Bataille), Jean Pierre ASTRUCH, Jean Luc MOLINIER, Michel GARCIA, Jean Louis DEMELIN

Date de convocation : 7 janvier 2019

Secrétaire de séance : Michel Garcia

Objet : Attribution de la délégation de service public (Contrat de concession) pour la gestion et l'exploitation du Refuge des Camporells (66210 Formiguères).

Le lundi 14 janvier 2019 à dix-sept heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni à la Communauté de communes, sous la Présidence de M. Jean-Louis DEMELIN. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président rappelle à l'Assemblée la délibération du 1^{er} octobre 2018 approuvant le lancement d'une délégation de service public -DSP (article L 1411-4 du CGCT) pour la gestion et l'exploitation du Refuge des Camporells situé sur la commune de Formiguères.

Equipement touristique d'intérêt général, le refuge des Camporells a été aménagé par la Communauté de communes Pyrénées catalanes à l'intention de tous les usagers de la montagne qui doivent pouvoir, en toutes circonstances, en jouir pour des raisons de sécurité et d'accueil. L'hébergement des randonneurs constitue à ce titre une activité de service public.

La DSP se situe dans le cadre réglementaire de l'article 10 (1^o) du décret n° 2016-86 du 1^{er} février 2016 (DSP d'un montant inférieur à 5 548 000 € HT).

Il n'a pas été nécessaire de consulter :

- ✓ le Comité Technique Paritaire : le service public de gestion du refuge des Camporells a fait l'objet de contrats de concession successifs.
- ✓ la Commission consultative des services publics : l'EPCI compte moins de 50 000 habitants.

En application des articles 14 à 16 du décret précité, l'avis de concession a été publié dans le journal d'annonces légales L'Indépendant le 9 octobre 2018.

La Commission de Délégation de service public s'est réunie comme suit :

Réception des candidatures : lundi 22 octobre 2018 à 12 heures.

1^{ère} réunion : Ouverture des plis candidatures : lundi 22 octobre 2018 à 14 heures.

Réception des offres : vendredi 9 novembre 2018 à 12 heures.

2^{ème} réunion : Ouverture des plis offres : jeudi 15 novembre 2018 à 9 heures.

3^{ème} réunion : Examen des offres : lundi 19 novembre 2018 à 14 heures.

4^{ème} réunion : Entretien avec les candidats et choix du délégataire : lundi 26 novembre 2018.

La Commission DSP a classé les candidats et a proposé ses conclusions au Président le 26 novembre 2018.

Ce dernier s'est prononcé et a confirmé le choix de la commission DSP, dans son rapport de présentation, au regard des critères de jugement des offres fixés dans l'avis de concession (article L 1411-5 du CGCT).

Conformément aux préconisations du CGCT, les documents d'analyse, mentionnant les motifs du choix du candidat et l'économie générale du contrat, ont été envoyés à tous les membres du conseil communautaire le 28 décembre 2018, soit plus de 15 jours avant la réunion du Conseil communautaire de ce jour.

Le Président demande à l'Assemblée de se prononcer sur le choix du délégataire et sur le contrat de concession.

OUÏ CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- **D'approuver le classement des candidats.**
- **De retenir la candidature conjointe de : Stéphane COLOMINES et de Myriam CORDOMI.**
- **De donner pouvoir au Président pour signer le contrat de concession correspondant, pour la gestion et l'exploitation du Refuge des Camporells, ainsi que tout document à ce sujet.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 14 janvier 2019

Envoyé le 15-01-2019 à la Préfecture

Accusé de réception le 15-01-2019



Jean Louis DEMELIN,
Président